



Charte de bonne conduite

Le bureau directeur de l'ASH Handball a établi cette charte de bonne conduite rappelant les règles et les engagements nécessaires au bon déroulement d'une saison sportive.

Ce document se compose de deux parties : une première rappelant les engagements faits par les licenciés (ées) et leurs parents lors de l'inscription au club, une deuxième avertissant des sanctions pouvant être appliquées en cas de non-respect de ces engagements.

Partie 1 : Engagements des licenciés et de leurs parents

Pour tous les licenciés

1 - Respecter son encadrant d'équipe en :

- prévenant dans un délai raisonnable d'une absence ou d'un retard à un entraînement ou à un match
- s'informant des horaires et lieux d'entraînements et de matchs
- lui faisant confiance sur les contenus des entraînements (qui sont adaptés pour faire progresser l'ensemble des membres de l'équipe)
- lui parlant de façon respectueuse et polie

2 - Respecter les installations mises à disposition en :

- utilisant des chaussures de sport d'intérieur pour évoluer sur les terrains des gymnases
- utilisant la résine uniquement les jours et dans les salles où elle est autorisée
- rangeant et prenant soin du matériel mis à disposition par le club (ballons, chasubles, plots, t-shirts, maillots de match...)
- laissant les vestiaires propres après les avoir utilisés
- débarrassant les alentours du terrain et des vestiaires de toutes les bouteilles vides ou autres détritrus
- éteignant les lumières des pièces vides
- ne gaspillant pas l'eau (à boire ou sous la douche).



Charte de bonne conduite

3 - Respecter les « acteurs » du handball en :

- faisant le nécessaire pour être présent à un maximum de rencontres officielles afin d'éviter tout forfait de l'équipe en compétition
- acceptant les décisions des arbitres, des officiels de tables et des coachs pendant une rencontre officielle :
- intégrant et soutenant ses coéquipières et/ou coéquipiers
- étant « fairplay » vis à vis de ses adversaires
- ayant un esprit sportif et collectif

Pour les parents des jeunes licenciés mineurs :

Participer à la vie et à la **bonne organisation** de l'équipe de votre enfant et celle du club en :

- réalisant les démarches pour la création/renouvellement de la licence de votre enfant dans des délais raisonnables
- cherchant votre enfant à l'heure de fin d'entraînement ou de match ou en faisant en sorte qu'il puisse rentrer seul en toute sécurité (les entraîneurs ne sont plus responsables à l'issue des rencontres)
- répondant dans un délai raisonnable aux sollicitations de l'encadrant de l'équipe de votre enfant ou d'un membre du comité directeur du club
- donnant un coup de main lors des événements associatifs proposés par le club quand cela vous est possible parents des jeunes d'une même équipe
- aidant à la tenue des tables de marques lors des matchs à domicile des équipes jeunes
- respectant les décisions et les choix des encadrants
- n'intervenant pas sur les terrains en chaussures d'extérieur avant, et après les matchs
- encourageant les équipes jeunes depuis les tribunes de façon bienveillante et positive
- respectant les décisions des jeunes arbitres (qui sont également des enfants...)
- faisant et organisant les goûters d'après match pour les équipes jeunes
- prenant en charge le nettoyage des maillots de match par rotation, d'une même équipe.
- participant à la réussite des événements, de type vente de tombola, organisés par le club.



Charte de bonne conduite

Partie 2 : Les sanctions

Les comportements suivants seront sanctionnés immédiatement :

- Toutes les dégradations ainsi que les vols sans aucune exception (matériel, installations sportives...)
- La violence physique ou verbale envers des acteurs du handball (bénévoles, encadrants, arbitres, adversaires, coéquipiers, personnes dans les tribunes, ...)
- La violence et/ou un comportement excessif, inadéquat sur le terrain pendant un match (rapport disciplinaire par exemple).
- Le non-respect des engagements pris envers le club en début de saison (encadrement d'une équipe, arbitrage...)
- Tout comportement déviant n'étant pas en adéquation avec les principes moraux du club.

Les sanctions possibles

Un comité se réunira pour prononcer des sanctions à chaque fois qu'un comportement déviant aura été identifié dans la structure. Il sera composé du comité de direction et de l'acteur du handball ayant subi le préjudice (s'il y en a un).

Les sanctions prononcées pourront varier de :

- l'avertissement verbal
- la suspension pour un certain nombre de matchs (à définir en comité)
- l'exclusion du club
- la demande de remboursement du préjudice (matériel, sanctions financières des instances pour un rapport disciplinaire lors d'un match officiel)
- la mise en application de « travaux d'intérêt général » (aides lors d'évènements)

Tout licencié et/ou parent de licencié de l'AS Haguenau Handball s'engage à appliquer cette charte de bonne conduite lors de la signature électronique de la licence FFHB.